



Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Boucherville tenue le 2 décembre 2024, à 20 h 00 à l'hôtel de ville de Boucherville, situé au 500, rue de la Rivière-aux-Pins. Boucherville, sous la présidence de monsieur le maire.

SONT PRÉSENTS :

M. Jean Martel, maire

M^{me} Isabelle Bleau, conseillère

M. Raouf Absi, conseiller

M^{me} Josée Bissonnette, conseillère

M^{me} Anne Barabé, conseillère

M. François Desmarais, conseiller

M^{me} Magalie Queval, conseillère

M^{me} Jacqueline Boubane, conseillère

M^{me} Lise Roy, conseillère

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS

M. Roger Maisonneuve, directeur général

M^{me} Marie-Pier Lamarche, directrice générale adjointe

M^{me} Marianna Ruspil, greffière

Ouverture de la séance et moment de réflexion

... Après un moment de réflexion, M. le maire, Jean Martel, ouvre la séance.

Période de questions

Aucune question.

241202-1

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé d'adopter l'ordre du jour de la présente séance, en modifiant le point 11.2 pour clarification, soit :

11.2 Reprise des activités de la Maison du bénévolat

Et en ajoutant le point suivant :

13.1 Adjudication d'un contrat pour l'acquisition et l'installation d'une chaudière au glycol pour le Centre des glaces Gilles-Chabot

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Il est proposé d'ajourner la présente séance ordinaire à 20 h 04 pour reprendre la séance extraordinaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Il est proposé de reprendre la séance ordinaire à 20 h 33.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

241202-2

Approbation du procès-verbal du 11 novembre 2024

Il est proposé d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 novembre 2024 tenue par le conseil municipal de Boucherville, le tout tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Avis de motion

241202-3

Avis de motion – Règlement numéro 2024-436 décrétant la tarification 2025 pour le financement de certains biens, services ou activités, et remplaçant le Règlement numéro 2023-403 et ses amendements

M^{me} la conseillère Lise Roy donne un avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance de ce conseil sera présenté pour adoption un règlement décrétant la tarification 2025 pour le financement de certains biens, services ou activités, et remplaçant le Règlement numéro 2023-403 et ses amendements.

241202-4

Avis de motion – Règlement numéro 2024-437 imposant les taxes foncières, les droits sur les mutations immobilières dont la base d'imposition excède 500 000 \$ et les tarifs pour l'utilisation de l'eau, l'enlèvement des ordures ménagères, des rebuts et des matières recyclables, et ce, pour l'année 2025

M. le conseiller Raouf Absi donne un avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance de ce conseil sera présenté pour adoption un règlement imposant les taxes foncières, les droits sur les mutations immobilières dont la base d'imposition excède 500 000 \$ et les tarifs pour l'utilisation de l'eau, l'enlèvement des ordures ménagères, des rebuts et des matières recyclables, et ce, pour l'année 2025.

241202-5

Avis de motion – Règlement numéro 2024-438 imposant une taxe sur les surfaces minéralisées de certains immeubles non résidentiels, et ce, pour l'année 2025

M^{me} la conseillère Anne Barabé donne un avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance de ce conseil sera présenté pour adoption un règlement imposant une taxe sur les surfaces minéralisées de certains immeubles non résidentiels, et ce, pour l'année 2025.

241202-6

Avis de motion – Règlement numéro 2024-439 déterminant les modalités de publication des avis publics

M. le maire Jean Martel donne un avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance de ce conseil sera présenté pour adoption un règlement déterminant les modalités de publication des avis publics.

Adoption de règlements

241202-7

Adoption – Règlement numéro 2024-290-40 modifiant le Règlement de zonage numéro 2018-290 afin de modifier les dispositions particulières applicables à la zone C-22V et de modifier la superficie maximale permise pour les usages complémentaires dédiés à la formation et à la démonstration de produits dans la zone I-1205

Il est proposé d'adopter le règlement numéro 2024-290-40 – Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 2018-290 afin de modifier les dispositions particulières applicables à la zone C-22V et de modifier la superficie maximale permise pour les usages complémentaires dédiés à la formation et à la démonstration de produits dans la zone I-1205.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

241202-8

Adoption – Règlement numéro 2024-290-41 modifiant le Règlement de zonage numéro 2018-290 afin d'agrandir la zone I-1201 à même une partie de la zone I-1200 et d'autoriser divers usages de la classe C12 (commerce lourd) dans la zone I-1201

Il est proposé d'adopter le règlement numéro 2024-290-41 – Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 2018-290 afin d'agrandir la zone I-1201 à même une partie de la zone I-1200 et d'autoriser divers usages de la classe C12 (commerce lourd) dans la zone I-1201.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

241202-9

Adoption – Règlement numéro 2024-328-2 modifiant le Règlement numéro 2020-328 concernant la gestion contractuelle de la Ville de Boucherville afin de favoriser les biens, services, fournisseurs, assurances et entrepreneurs québécois ou canadiens

Il est proposé d'adopter le règlement numéro 2024-328-2 – Règlement modifiant le Règlement numéro 2020-328 concernant la gestion contractuelle de la Ville de Boucherville afin de favoriser les biens, services, fournisseurs, assurances et entrepreneurs québécois ou canadiens.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

241202-10

Adoption – Règlement numéro 2024-434 sur la circulation et le stationnement

Il est proposé d'adopter le règlement numéro 2024-434 – Règlement sur la circulation et le stationnement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

241202-11

Adoption – Règlement numéro 2024-435 visant la cotisation imposée aux membres de la Société de développement commercial (SDC) du Centre urbain de Boucherville pour l'exercice financier de 2025

Il est proposé d'adopter le règlement numéro 2024-435 – Règlement visant la cotisation imposée aux membres de la Société de développement commercial (SDC) du Centre urbain de Boucherville pour l'exercice financier de 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

241202-12

Dépôt du projet de règlement numéro 2024-436 décrétant la tarification 2025 pour le financement de certains biens, services ou activités, et remplaçant le Règlement numéro 2023-403 et ses amendements

M^{me} la conseillère Lise Roy présente et dépose le projet de règlement numéro 2024-436 décrétant la tarification 2025 pour le financement de certains biens, services ou activités, et remplaçant le Règlement numéro 2023-403 et ses amendements.

241202-13

Dépôt du projet de règlement numéro 2024-437 imposant les taxes foncières, les droits sur les mutations immobilières dont la base d'imposition excède 500 000 \$ et les tarifs pour l'utilisation de l'eau, l'enlèvement des ordures ménagères, des rebuts et des matières recyclables, et ce, pour l'année 2025

M. le conseiller Raouf Absi présente et dépose le projet de règlement numéro 2024-437 imposant les taxes foncières, les droits sur les mutations immobilières dont la base d'imposition excède 500 000 \$ et les tarifs pour l'utilisation de l'eau, l'enlèvement des ordures ménagères, des rebuts et des matières recyclables, et ce, pour l'année 2025.

241202-14

Dépôt du projet de règlement numéro 2024-438 imposant une taxe sur les surfaces minéralisées de certains immeubles non résidentiels, et ce, pour l'année 2025

M^{me} la conseillère Anne Barabé présente et dépose le projet de règlement numéro 2024-438 imposant une taxe sur les surfaces minéralisées de certains immeubles non résidentiels, et ce, pour l'année 2025.

241202-15

Dépôt du projet de règlement numéro 2024-439 déterminant les modalités de publication des avis publics

M. le maire Jean Martel présente et dépose le projet de règlement numéro 2024-439 déterminant les modalités de publication des avis publics.

Rapports et résolutions des comités et commissions

241202-16

Demandes site du patrimoine et PIIA présentées au CCU du 13 novembre 2024

Il est proposé d'entériner les recommandations U2024-180 à U2024-183 du comité consultatif d'urbanisme de Boucherville lors de sa réunion du 13 novembre 2024 et d'approuver :

1. La demande de PIIA numéro 2024-70231 pour autoriser un concept d'éclairage extérieur pour l'immeuble situé au 141, boulevard de Mortagne, le tout en considérant le préambule et les conditions apparaissant à la recommandation U2024-180.
2. La demande de PIIA numéro 2024-70232 pour autoriser un concept d'éclairage extérieur pour l'immeuble situé au 137, boulevard de Mortagne, le tout en considérant le préambule et les conditions apparaissant à la recommandation U2024-181.
3. La demande site du patrimoine et PIIA numéro 2024-70230 pour autoriser des travaux de maçonnerie pour l'immeuble situé au 492, boulevard Marie-Victorin, le tout en considérant le préambule apparaissant à la recommandation U2024-182.
4. La demande site du patrimoine et PIIA numéro 2024-70233 pour autoriser des modifications aux finitions extérieures de la maison située au 545, rue Sainte-Marguerite, le tout en considérant le préambule apparaissant à la recommandation U2024-183.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

241202-17

**Demandes site du patrimoine et PIIA présentées au
CCU – 11, rue Louis-H.-La Fontaine Nord**

Il est proposé d'entériner les recommandations U2022-076 et U2022-077 du comité consultatif d'urbanisme de Boucherville lors de sa réunion du 27 avril 2022 et d'approuver :

1. La demande site du patrimoine et PIIA numéro 2022-70066 pour autoriser l'installation de cinq enseignes directionnelles sur les façades d'un immeuble situé au 11, rue Louis-H.-La Fontaine Nord, le tout en considérant le préambule et les conditions apparaissant aux recommandations U2022-076 et U2022-077.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

241202-18

**Dépôt de procès-verbaux de réunions des comités et
commissions de Boucherville**

Il est proposé de prendre acte des procès-verbaux des réunions suivantes :

1. Réunion de la commission de toponymie tenue le 11 juin 2024
2. Réunion du secrétariat à la participation citoyenne tenue le 17 septembre 2024
3. Réunion de la Commission des jumelages tenue le 1^{er} octobre 2024
4. Réunion du comité jeunesse tenue le 17 octobre 2024
5. Réunion du comité aviseur du Café centre d'art tenue le 22 octobre 2024
6. Réunion du comité consultatif des arts et de la culture tenue le 30 octobre 2024
7. Réunion de la commission des loisirs, des arts, de la culture et de la vie communautaire tenue le 18 novembre 2024

241202-19

**Dépôt du procès-verbal et d'une recommandation de la
commission conjointe de la Direction des loisirs, des
arts, de la culture et de la vie communautaire et de la
Direction des saines habitudes de vie, du sport et des
équipements sportifs – réunion du 31 octobre 2024**

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2024-4316 préparé par la Direction des loisirs, des arts, de la culture et de la vie communautaire daté du 1^{er} novembre 2024 sur le sujet;

Il est proposé :

- 1. De prendre acte du procès-verbal de la commission conjointe de la Direction des loisirs, des arts, de la culture et de la vie communautaire et de la Direction des saines habitudes de vie, du sport et des équipements sportifs de la réunion du 31 octobre 2024.
- 2. D'approuver la recommandation 20241031-01 à l'effet de reconnaître l'activité de Hockey sénior, portée par l'organisme Hockey Boucherville, comme une activité aînée, et ainsi de permettre à celle-ci de figurer dans la brochure *Bien vieillir*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Demandes de dérogation mineure et de démolition

Administration et finances

Effectifs et embauche

M. le maire Jean Martel se retire pour ce point puisqu'un membre de sa famille est mentionné dans le rapport. M. le conseiller Raouf Absi préside donc la séance.

241202-20

Approbation du rapport d'effectifs

Il est proposé d'approuver le rapport d'effectifs pour la période du 26 octobre 2024 au 16 novembre 2024 préparé par la directrice des ressources humaines de la Ville daté du 18 novembre 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

M. Martel reprend son siège.

241202-21

Lettre d'entente 2024-01 – Surveillant(e) de douches et vestiaires

Il est proposé :

- 1. D'approuver la lettre d'entente intervenue entre les représentants de la Ville et le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 307, prévoyant la modification des dispositions d'octroi de postes permanents pour les surveillants et surveillantes douches et vestiaires.
- 2. D'autoriser le maire, la greffière, la directrice et le conseiller SST et relations de travail de la Direction des ressources humaines à signer la lettre d'entente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Listes des déboursés et virements budgétaires

241202-22

Listes des déboursés

Il est proposé :

1. D'approuver les listes préparées par la Direction des finances et des approvisionnements des déboursés numéro 207002 à 207281.
2. D'approuver les paiements électroniques numéro S30122 à S30419.
3. D'approuver directement au compte bancaire les prélèvements suivants :
 - Numéros 667 à 669 pour un montant de 12 811,12 \$;
 - Numéros 670 à 671 pour un montant de 319,85 \$;
 - Numéros 672 à 702 pour un montant de 340 372,12 \$.
4. D'autoriser le trésorier de la Ville ou l'assistante-trésorière à donner suite à la présente et à signer tout document pertinent à cet effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

241202-23

Liste de virements budgétaires

Il est proposé :

1. D'approuver les listes détaillées des virements budgétaires au 25 novembre 2024 pour les écritures 5789 à 5808.
2. D'autoriser la Direction des finances et des approvisionnements de la Ville à donner suite à la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

241202-24

Dépôt du rapport prévu au règlement de délégation 2020-329

Le conseil municipal prend acte du dépôt des rapports indiquant les dépenses effectuées pour les services professionnels par les différentes directions et ce, pour la période comprise entre le 1^{er} et le 30 novembre 2024, le tout conformément à l'article 8 du règlement de délégation numéro 2020-329 et ses amendements.

241202-25

Subventions – Consultation budgétaire budget 2025

CONSIDÉRANT que la Ville souhaite porter une aide financière aux organismes qui lui en ont fait la demande;

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2024-4277 préparé par la Direction générale daté du 28 novembre 2024 sur le sujet;

Il est proposé d'octroyer les subventions apparaissant à la liste jointe, en regard des projets soumis lors de la consultation budgétaire 2025, payables au cours de l'année 2025.

Ces octrois sont conditionnels, lorsque applicables, au dépôt du plan d'affaires relatif au projet soumis ainsi qu'au dépôt d'une reddition de compte.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

241202-26

Dépôt d'une demande de financement au Programme de subventions aux municipalités pour la résilience climatique

CONSIDÉRANT l'engagement de la Ville dans la Convention Mondiale des Maires pour le climat et l'énergie, qui engage la Ville à s'adapter aux changements climatiques;

CONSIDÉRANT que dans un contexte de changements climatiques, les épisodes de pluies extrêmes se manifestent ayant pour incidence d'affecter et, dans certains cas, de surcharger les réseaux d'égouts combinés et pluviaux;

CONSIDÉRANT que le programme de subventions accorde jusqu'à 200 000 \$ et qu'aucune contribution financière de la Ville n'est nécessaire;

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2024-4317 préparé par la Direction de l'environnement et de la transition écologique daté du 14 novembre 2024 sur le sujet;

Il est proposé :

1. D'autoriser la présentation d'une demande de subvention pour un projet de résilience climatique à Intact Corporation financière.
2. D'autoriser le directeur ou la cheffe de service de la Direction de l'environnement et de la transition écologique à signer la demande de financement et, le cas échéant, de signer l'entente financière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

241202-27

Demande d'aide financière à la Communauté métropolitaine de Montréal pour l'acquisition de lots dans le secteur Le Terroir

CONSIDÉRANT le règlement de jugement numéro 505-17-009691-173 daté du 26 février 2024;

CONSIDÉRANT le programme d'aide financière de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) pour les projets contribuant à la mise en place de la Trame verte et bleue sur le territoire métropolitain, phase II;

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2024-4327 préparé par la Direction de l'environnement et de la transition écologique daté du 28 novembre 2024 sur le sujet;

Il est proposé :

1. D'autoriser le dépôt d'une demande d'aide financière à la CMM, pour l'acquisition d'un ou de plusieurs lots dans le secteur Le Terroir, dans le cadre du programme d'aide financière pour les projets contribuant à la mise en place de la Trame verte et bleue sur le territoire métropolitain, phase II.
2. D'autoriser M. Daniel Drouin, directeur, ou sa cheffe de service de la Direction de l'environnement et de la transition écologique à signer cette demande d'aide financière.
3. De s'engager à assumer notre part d'investissement au projet.
4. De s'engager à maintenir l'accès gratuit ou lorsque requis, d'établir une tarification unique pour les citoyens du territoire de la CMM.
5. De s'engager à devenir propriétaire du terrain acquis en totalité ou copropriétaire indivis avec un organisme admissible.
6. De s'engager à assumer un suivi de conservation à des fins écologiques des milieux naturels visés par le projet par des mesures appropriées.
7. De s'engager à réaliser les activités de communication énoncées dans la demande de financement de la CMM.
8. D'autoriser M^e Marianna Ruspil, greffière, ou l'assistante-greffière à signer ladite convention d'aide financière, dans la mesure où le projet est retenu pour le financement par la CMM.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Soumissions, adjudications de contrats et mandats

241202-28

Adjudication d'un contrat pour l'élaboration du concept d'aménagement paysager du parc nature régional intégré sur le site de l'ancienne carrière Rive-Sud (DP24-25)

CONSIDÉRANT le contrat d'élaboration du concept d'aménagement paysager du parc nature régional intégré sur le site de l'ancienne carrière Rive-Sud (DP24-25);

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2024-4334 préparé par la Direction de l'urbanisme daté du 21 novembre 2024 sur le sujet;

Il est proposé d’adjuger le contrat d’élaboration du concept d’aménagement paysager du parc nature régional intégré sur le site de l’ancienne Carrière Rive-Sud à Hybride Paysage, étant le plus bas soumissionnaire conforme, pour un montant total de 68 709,06 \$, taxes incluses, le tout selon les termes, clauses et conditions prévus au devis et à la soumission.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

241202-29

Adjudication d'un contrat d'achat d'un chariot élévateur électrique contrebalancé à conduite debout avec chargeur (DP24-26-ADD2)

CONSIDÉRANT le contrat d'achat d'un chariot élévateur électrique contrebalancé à conduite debout avec chargeur (DP24-26-ADD2);

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2024-4337 préparé par la Direction des travaux publics daté du 28 novembre 2024 sur le sujet;

Il est proposé :

1. D’adjuger le contrat d'achat d'un chariot élévateur électrique contrebalancé à conduite debout avec chargeur, incluant l'ajout de l'option 2, à Crown Chariots Élévateurs, étant le plus bas soumissionnaire conforme, pour un montant total de 69 255,19 \$, taxes incluses, le tout selon les termes, clauses et conditions prévus au devis et à la soumission.
2. D’autoriser le financement de cette dépense par un emprunt de 64 000 \$ au fonds de roulement, remboursable sur une période de 5 ans.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

241202-30

Adjudication d'un contrat pour la fourniture annuelle d'accessoires pour la signalisation routière (SP24-39)

CONSIDÉRANT le contrat pour la fourniture annuelle d'accessoires pour la signalisation routière (SP24-39);

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2024-4326 préparé par la Direction des travaux publics daté du 14 novembre 2024 sur le sujet;

Il est proposé d’adjuger le contrat de fourniture annuelle d’accessoires pour la signalisation routière à Signel Services inc., étant le plus bas soumissionnaire conforme, pour un montant total de 122 467,90 \$, taxes incluses, le tout selon les termes, clauses et conditions prévus au devis et à la soumission, et conditionnellement à l’octroi des crédits nécessaires aux budgets 2026 et 2027.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CONSIDÉRANT que, selon l'article 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes*, il est prévu que la Ville de Boucherville peut conclure avec l'Union des municipalités (UMQ) une entente ayant pour but l'achat de matériel ou de matériaux, l'exécution de travaux ou l'octroi d'un contrat d'assurance ou de fourniture de services par l'UMQ au nom de la Ville de Boucherville;

CONSIDÉRANT que l'UMQ a lancé un appel d'offres pour l'octroi d'un contrat de fourniture de luminaires au DEL incluant l'installation et les services écoénergétiques et de conception au bénéfice des municipalités qui désiraient participer à l'achat regroupé visant la conversion de luminaires décoratifs extérieurs et de luminaires pour terrains sportifs en décollant;

CONSIDÉRANT qu'à l'issue du processus, l'UMQ a octroyé un contrat à Énergère inc.;

CONSIDÉRANT que la Ville de Boucherville désire rejoindre le service d'achat regroupé de l'UMQ – Service clé en main visant la conversion de luminaires décoratifs de rue et/ou d'éclairage pour les terrains sportifs;

CONSIDÉRANT que le guide d'achat inclus aux documents d'appel d'offres de l'UMQ exige que la Ville autorise par résolution Énergère inc. à démarrer ses services;

CONSIDÉRANT que le dépôt du rapport de l'étude de faisabilité d'Énergère inc. en date du 29 octobre 2024;

CONSIDÉRANT que la prochaine étape consiste à mandater Énergère inc. pour la réalisation des travaux conformément aux dispositions prévues à l'étude de faisabilité;

CONSIDÉRANT la confirmation de l'UMQ quant à la conformité du rapport de l'étude de faisabilité en lien avec le programme d'achat regroupé de l'UMQ – ECLA-DSP-2023 pour le remplacement des luminaires décoratifs des terrains sportifs;

CONSIDÉRANT la recommandation de la Direction du génie daté du 19 novembre 2024;

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2024-4285 préparé par la Direction générale daté du 28 novembre 2024 sur le sujet;

Il est proposé :

1. De confirmer l'intérêt de la Ville de Boucherville à joindre le service d'achat regroupé de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) – Service clé en main visant la conversion de luminaires décoratifs de rue et/ou d'éclairage pour les terrains sportifs.
2. D'octroyer le contrat à Énergère inc., par l'intermédiaire du programme d'achat regroupé de l'UMQ, pour un montant de 1 266 950 \$, plus les taxes applicables, pour la conversion de luminaires décoratifs des terrains sportifs, en conformité avec les

conclusions figurant à l'étude de faisabilité détaillée daté du 29 octobre 2024, le tout étant financé à même le règlement d'emprunt numéro 2024-423.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

241202-32

Reprise des activités de la Maison du bénévolat

CONSIDÉRANT que le conseil d'administration de la Maison du bénévolat de Boucherville (ci-après la « Corporation ») considère qu'il est dans le meilleur intérêt de la Corporation de faire en sorte que celle-ci cesse ses activités et procède à sa liquidation et sa dissolution, le tout avec effet au 31 décembre 2024 ou à toute autre date fixée par le conseil d'administration (ci-après la « Date effective »);

CONSIDÉRANT qu'il est dans le meilleur intérêt pour la Ville que celle-ci procède à l'acquisition de tous les biens de la Corporation en contrepartie de quoi, la Ville assumera tout son passif, le tout dans le cadre de la liquidation de cette dernière;

CONSIDÉRANT le projet convention de répartition de biens et de règlement de dettes;

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2024-4344 préparé par la Direction des affaires juridiques et du greffe daté du 28 novembre 2024 sur le sujet;

Il est proposé :

1. De procéder à l'acquisition de tous les biens de la Corporation en contrepartie de la prise en charge de tout son passif, dans le cadre de la liquidation de ses biens en vue de sa dissolution, en particulier relativement à la distribution de ses biens.
2. D'autoriser tout acte, contrat ou document susceptible d'attester et de confirmer le transport des biens et droits de la Corporation qui lui sont dévolus, et notamment, à conclure avec la Corporation une convention de répartition de ses biens et de règlement de ses dettes.
3. D'approuver le projet de convention de répartition de biens et de règlement de dettes.
4. D'autoriser la greffière ou l'assistante-greffière à poser tout geste et à signer tout document pour donner suite à la présente.
5. D'autoriser la suspension ou l'annulation de l'application des présentes résolutions jusqu'à 23h59 le jour précédant la Date effective.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

241202-33

Résiliation de la convention d'usufruit au 11, rue Louis-H.-La Fontaine Nord

CONSIDÉRANT que le 7 mai 2020, la Ville a conclu avec le Centre d'action bénévole de Boucherville une convention d'usufruit relativement à un immeuble situé au 11, rue Louis-Hippolyte-La Fontaine Nord, Boucherville (Québec) J4B 4Y2, propriété de la Ville (ci-après l'« Usufruit »);

CONSIDÉRANT que l'Usufruit devait se terminer le 31 octobre 2034;

CONSIDÉRANT que l'Usufruit n'a jamais été publié au Registre foncier du Québec;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt de la Ville de résilier l'Usufruit en date effective du 31 décembre 2024;

CONSIDÉRANT le projet d'entente de résiliation d'un usufruit (ci-après l'« Entente »);

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2024-4345 préparé par la Direction des affaires juridiques et du greffe daté du 28 novembre 2024 sur le sujet;

Il est proposé :

1. D'approuver le projet d'Entente mettant fin conventionnellement à l'Usufruit en date effective du 31 décembre 2024 (la « Date effective »).
2. D'autoriser la greffière ou l'assistante-greffière à signer tout document et à poser tout geste pour donner suite à la présente.
3. D'autoriser la suspension ou l'annulation de l'application des présentes résolutions jusqu'à 23h59 le jour précédant la Date effective.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

241202-34

Renouvellement d'assurance véhicules pour l'année 2024-2025

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2024-4342 préparé par la Direction des affaires juridiques et du greffe daté du 28 novembre 2024 sur le sujet;

Il est proposé :

1. D'accepter les conditions soumises par BFL Canada pour le contrat d'assurance véhicules de la Ville et de payer la prime d'un montant total de 52 079,02 \$, incluant les taxes et les frais de courtage, pour la période 2024-2025.
2. D'autoriser la greffière ou l'assistante-greffière à signer tout document pour donner effet à la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

241202-35

Entente de partenariat avec la Société des établissements de plein air du Québec (Sépaq) pour l'année 2025

Il est proposé :

1. D'approuver l'Entente de partenariat avec la Société des établissements de plein air du Québec (Sépaq) pour l'année 2025.
2. D'autoriser le maire, le maire suppléant, le directeur général et la directrice générale adjointe à signer tous documents afin de donner effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Affaires diverses

241202-36

Orientation du conseil sur les sujets à l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'agglomération du 5 décembre 2024

CONSIDÉRANT l'article 61 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (RLRQ c. E 20.001);

CONSIDÉRANT que le conseil a été informé des sujets qui doivent faire l'objet des délibérations lors de la séance ordinaire du conseil d'agglomération du 5 décembre 2024;

CONSIDÉRANT qu'un rapport a été fait des décisions prises par le conseil d'agglomération lors de sa dernière séance;

Il est proposé de prendre les orientations suivantes quant aux sujets mentionnés dans le préambule de la présente soit :

1. Favorable à l'adoption des résolutions apparaissant aux articles CA-241205-2.1 à CA-241205-2.3.
2. Favorable à l'adoption des résolutions apparaissant aux articles CA-241205-4.1 à CA-241205-4.2.
3. Favorable à l'adoption des résolutions apparaissant aux articles CA-241205-5.1 à CA-241205-5.4.
4. Favorable à l'adoption des résolutions apparaissant aux articles CA-241205-6.1 à CA-241205-6.17.
5. Favorable à l'adoption des résolutions apparaissant aux articles CA-241205-8.1 à CA-241205-8.7.

Toutefois, à la lumière de toute nouvelle information reçue par monsieur le maire ou son représentant sur l'un ou l'autre de ces dossiers avant la séance du conseil d'agglomération, celui-ci ou son représentant est autorisé à réévaluer la situation et à prendre une position différente lors

de ces séances, si le tout est jugé pertinent, monsieur le maire ou son représentant est également autorisé à prendre la position jugée la meilleure pour la Ville pour tout nouveau dossier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

241202-37

Orientation du conseil sur le sujet à l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil d'agglomération du 5 décembre 2024

CONSIDÉRANT l'article 61 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (RLRQ c. E 20.001);

CONSIDÉRANT que le conseil a été informé du sujet qui doit faire l'objet de délibérations lors de la séance extraordinaire du conseil d'agglomération du 5 décembre 2024;

CONSIDÉRANT qu'un rapport a été fait de la décision prise par le conseil d'agglomération lors de sa dernière séance;

Il est proposé de prendre l'orientation suivante quant au sujet mentionné dans le préambule de la présente soit :

1. Favorable à l'adoption de la résolution apparaissant à l'article CAX-241205-4.1.

Toutefois, à la lumière de toute nouvelle information reçue par monsieur le maire ou son représentant sur l'un ou l'autre de ces dossiers avant la séance du conseil d'agglomération, celui-ci ou son représentant est autorisé à réévaluer la situation et à prendre une position différente lors de ces séances, si le tout est jugé pertinent, monsieur le maire ou son représentant est également autorisé à prendre la position jugée la meilleure pour la Ville pour tout nouveau dossier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

241202-38

Demande d'exemption de taxes foncières – Préma-Québec

CONSIDÉRANT que la Commission municipale du Québec (ci-après appelée le « Tribunal ») est saisie d'une demande de reconnaissance pour exemption des taxes foncières;

CONSIDÉRANT que la demande a pour but d'exempter Préma-Québec (dossier CMQ-70986-001) du paiement des taxes foncières pour l'immeuble situé au 25, rue De Lauzon, suite 8;

CONSIDÉRANT les articles 243.1 et suivants de *Loi sur la fiscalité municipale* (RLRQ c F-2.1), et plus particulièrement l'article 243.5;

CONSIDÉRANT que seule la personne qui peut demander l'exemption de taxes municipales est celle qui paie les taxes directement à la Ville;

CONSIDÉRANT que Préma-Québec ne figure pas à l'unité d'évaluation, et ne reçoit pas de compte de taxes au nom de l'organisme;

CONSIDÉRANT que la demande de reconnaissance de Préma-Québec est incomplète, et ne répond pas aux critères de la Loi;

CONSIDÉRANT que le Tribunal consulte la Ville pour qu'elle donne son opinion sur la demande;

Il est proposé :

1. D'informer le Tribunal que la demande de Préma-Québec, telle que présentée, ne répond pas aux critères de la Loi pour obtenir une reconnaissance dont découle une exemption aux fins des taxes foncières, et que dans ce contexte, la Ville ne peut appuyer la demande.
2. De s'en remettre à l'autorité du Tribunal, et de lui laisser le soin de décider, à la lumière de la preuve, de la demande de reconnaissance aux fins d'exemption de taxes foncière formulée par Préma-Québec (CMQ-70986-001).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

241202-39

Demande de modification du schéma d'aménagement et de développement (SAD) de l'agglomération de Longueuil – Autorisation d'installations septiques desservant un bâtiment dans un parc ou un milieu d'intérêt écologique situé à l'intérieur du périmètre urbain

CONSIDÉRANT le projet de réhabilitation du site de Carrières Rive-Sud inc. (lots 1 912 265 et 1 912 214) autorisé par le ministère de l'Environnement de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP);

CONSIDÉRANT l'éventuelle cession du site de Carrières Rive-Sud inc. (lots 1 912 265 et 1 912 214) à la Ville de Boucherville à la fin des travaux et le projet d'aménagement d'un parc nature (zone P-903);

CONSIDÉRANT le projet d'implantation d'un bâtiment de service ou d'un pavillon d'accueil avec des installations sanitaires sur le site du futur parc nature;

CONSIDÉRANT l'absence de réseau d'égout sanitaire sur le chemin d'Anjou;

CONSIDÉRANT les dispositions de la section 5.5.5.1 (Réseaux d'aqueduc et d'égout municipaux à l'intérieur du périmètre d'urbanisation) du Schéma d'aménagement et de développement (SAD) qui interdit la construction d'un bâtiment non relié au réseau d'aqueduc et d'égout;

CONSIDÉRANT que la Ville demande à l'agglomération de Longueuil de modifier son SAD afin d'autoriser un bâtiment avec des installations septiques dans un parc ou un milieu d'intérêt écologique situé à l'intérieur du périmètre d'urbanisation;

CONSIDÉRANT que l'article 5.6.1 du SAD prévoit la procédure pour modifier ledit SAD;

Il est proposé :

- 1. De demander à l'agglomération de Longueuil de modifier son SAD afin d'autoriser les bâtiments avec une installation septique dans un parc ou un milieu d'intérêt écologique situé à l'intérieur du périmètre d'urbanisation, le tout conformément à la demande officielle datée du 15 novembre 2024, signée par M. Jérôme Cloutier, chef du service de la planification urbaine.
- 2. D'autoriser la directrice ou le chef du service de la planification urbaine de la Direction de l'urbanisme à signer au nom de la Ville tout document requis pour donner suite à la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

241202-40	Demande de modification du Schéma d'aménagement et de développement (SAD) de l'agglomération de Longueuil – Agrandissement des aires d'affectation « Protection et mise en valeur » à même l'ensemble des terrains situés dans les zones ÉCO-504 (parc du Boisé-du-Pays-Brûlé) et ÉCO-805 (parc de la Futaie)
-----------	--

CONSIDÉRANT l'acquisition, par la Ville, des lots visés pour l'agrandissement du parc du Boisé-du-Pays-Brûlé, autorisée par résolution le 20 janvier 2020;

CONSIDÉRANT l'entrée en vigueur le 25 février 2020 du règlement numéro 2020-290-2 modifiant le Règlement de zonage numéro 2018-290 afin d'agrandir la zone ÉCO-504 (parc du Boisé-du-Pays-Brûlé);

CONSIDÉRANT l'entrée en vigueur le 29 septembre 2020 du règlement numéro 2020-290-3 modifiant le Règlement de zonage numéro 2018-290 afin d'identifier, à l'annexe C (Territoires d'intérêt), la nouvelle section du parc du Boisé-du-Pays-Brûlé comme milieu d'intérêt écologique;

CONSIDÉRANT que la majorité de la nouvelle section du parc du Boisé-du-Pays-Brûlé est identifiée comme ensemble boisé structurant à la carte 28 (Bois et corridors forestiers métropolitains et principaux ensembles boisés de l'agglomération) du Schéma d'aménagement et de développement (SAD) de l'agglomération de Longueuil;

CONSIDÉRANT que la majorité de la nouvelle section du parc du Boisé-du-Pays-Brûlé est identifiée comme ensemble boisé structurant au plan 2 (Milieux d'intérêt écologique et espaces verts) du Plan d'urbanisme numéro 2018-289 de la Ville de Boucherville;

CONSIDÉRANT l'acquisition par la Ville des lots visés pour l'agrandissement du parc de la Futaie autorisée par résolution le 15 avril 2024;

CONSIDÉRANT l'adoption le 16 septembre 2024 du règlement numéro 2024-290-38 modifiant le Règlement de zonage numéro 2018-290 afin d'agrandir la zone ÉCO-805 (parc de la Futaie) à même les zones H-813,

H-814, P-815 et P-816 et d'identifier, à l'annexe C (Territoires d'intérêt), cette nouvelle section du parc de la Futaie comme milieu d'intérêt écologique;

CONSIDÉRANT que les sites visés sont des habitats de la rainette faux-grillon de l'Ouest dans le Règlement de contrôle intérimaire 2022-96 concernant les milieux naturels de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM);

CONSIDÉRANT que la Ville demande à l'agglomération de Longueuil de modifier son SAD afin d'agrandir les aires d'affectation « Protection et mise en valeur » sur l'ensemble des terrains situés dans les zones ÉCO-504 et ÉCO-805;

CONSIDÉRANT que l'article 5.6.1 du SAD prévoit la procédure pour modifier ledit SAD;

Il est proposé :

1. De demander à l'agglomération de Longueuil de modifier la carte 37 (Grandes affectations du territoire) du SAD afin d'agrandir les aires d'affectation « Protection et mise en valeur » à même des parties de l'aire d'affectation « Résidentielle » qui correspondent à l'ensemble des terrains situés dans les zones ÉCO-504 et ÉCO-805, le tout conformément à la demande officielle datée du 15 novembre 2024, signée par M. Jérôme Cloutier, chef du service de la planification urbaine.

Ces modifications impliquent également :

- La mise à jour de la carte 3 (Empreinte urbaine de l'agglomération);
- La mise à jour du paragraphe 2.62;
- La mise à jour du tableau 10 (Terrains vacants structurants par fonction dominante de l'agglomération);
- La mise à jour de la carte 5 (Terrains vacants et sites de redéveloppement structurants);
- La mise à jour de la carte 20 (Paysages d'intérêt patrimonial et naturel);
- La mise à jour de la carte 21 (Concept récréotouristique);
- La mise à jour de la carte 23 (Zone agricole – Occupation du territoire);
- La mise à jour des paragraphes 3.331 et 3.332;
- La mise à jour du tableau 30 (Écosystèmes d'intérêt confirmé de l'agglomération);
- La mise à jour de la carte 29 (Écosystèmes d'intérêt confirmé et milieux à documenter);
- La mise à jour de la carte 36 (Concept d'organisation spatiale);
- La mise à jour du tableau 36 (Synthèse des grandes aires d'affectation du territoire);
- Le retrait du statut de milieux à documenter pour ces ajouts à la carte 37 (Grandes affectations du territoire).

2. D'autoriser la directrice ou le chef du service de la planification urbaine de la Direction du l'urbanisme à signer au nom de la Ville tout document requis pour donner suite à la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

241202-41

Procès-verbal de correction de la résolution 241111-52

Le conseil municipal prend acte du dépôt du procès-verbal de correction concernant la résolution 241111-52 – Renonciation à la confidentialité – Opinion juridique de Bélanger Sauvé.

La résolution corrigée et le procès-verbal sont joints à la présente pour en faire partie intégrante.

241202-42

Rémunération du personnel électoral

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2024-4343 préparé par la Direction des affaires juridiques et du greffe daté du 28 novembre 2024 sur le sujet;

Il est proposé d'adopter le tarif payable au personnel électoral relativement aux élections générales 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Affaires nouvelles

241202-43

Adjudication d'un contrat pour l'acquisition et l'installation d'une chaudière au glycol pour le Centre des glaces Gilles-Chabot

CONSIDÉRANT la recherche de prix pour l'acquisition et l'installation d'une chaudière au glycol pour le Centre des glaces Gilles-Chabot;

CONSIDÉRANT que l'offre du Groupe Gazénergie est la plus intéressante;

CONSIDÉRANT la subvention PEE (Programme d'efficacité énergétique) d'Energir de 13 750,00 \$;

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2024-4351 préparé par la Direction générale daté du 2 décembre 2024 sur le sujet;

Il est proposé :

1. D'adjuger un contrat pour l'acquisition et l'installation d'une chaudière au glycol pour le Centre des glaces Gilles-Chabot à Groupe Gazénergie, et ce, pour un montant total de 64 328,51 \$, taxes incluses.

2. D'autoriser à cette fin le financement d'un montant de 45 000 \$, taxes nettes, le tout étant financé à même les immobilisations payées comptant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Parole aux membres du conseil

La parole est accordée aux membres du conseil.

241202-44

Levée de la séance

Il est proposé de lever la présente séance à 21 h 14.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Jean Martel, maire

Marianna Ruspil, greffière

Consultation budgétaire 2025

Subventions accordées par le conseil municipal

No	Organimes	Projet	Montant octroyé
1	Association Québécoise du Goûte-Boudin de Boucherville	Concours meilleures boudins réunissant plus de 150 participants.	1 100 \$
2	Association des gens d'affaires (achat local)	Campagne en février 2025	25 000 \$
3	Théâtre Jankijou Inc.	Permettre à l'organisme de faire la location de costumes et différents achats afférents pour les productions de la saison 2024-2025.	2 000 \$
4	Fondation internationale des Cultures à partager - secteur Montérégie	Promotion de la culture et de l'éducation de la francophonie internationale et au Québec.	3 500 \$
5	Légion Royale Canadienne, filiale 266	Fête du Canada.	25 000 \$
6	Carrefour Jeunesse Marguerite-d'Youville	Les Ponts de l'entraide assure le lien entre les groupes communautaires, les institutions et les personnes en état de vulnérabilité temporaire ou permanente.	0 \$
7	Carrefour Jeunesse Marguerite-d'Youville	Vocation en Art! c'est un continuum d'activités et d'événements qui visent à conscientiser les participants aux réalités de la vocation artistique, tout en leur offrant des outils adéquats afin qu'ils entament une démarche de professionnalisation de leur art.	2 000 \$
8	Moisson Rive-Sud	Offrir un soutien alimentaire optimal aux personnes démunies de la Montérégie.	3 000 \$
9	Maison des jeunes La piaule de Boucherville	La Maison des jeunes La Piaule de Boucherville célébrera son 50 ^e anniversaire.	5 000 \$
10	Centre des Générations de Boucherville	Implantation d'un système d'entrée et sortie sécuritaire et de comptabilisation des heures de bénévoles effectuer par nos bénévoles.	14 820 \$
11	Société d'horticulture et d'écologie de Boucherville (SOCHÉB)	Conférence: Attirez les abeilles, papillons et autre insectes bénéfiques dans votre jardin à notre programme d'activités le 16 avril 2025. 7 autres conférences sur l'horticulture au cours de 2024-2025.	2 000 \$
12	Organisation du baseball mineur de Boucherville	Renouvellement et acquisition de plusieurs équipements essentiels à la pratique du baseball.	12 000 \$
13	Organisation du baseball mineur de Boucherville	Formation de nos entraîneurs et officiels pour la saison 2025.	0 \$
14	Association des métiers d'Art de Boucherville	Soutien aux activités de l'organisme dans le cadre du Salon des métiers d'Art de Boucherville.	5 000 \$
15	École Père-Marquette	Expo-arts de l'école Père-Marquette prévue le 24 avril avril 2025.	0 \$
16	Club d'aviron de Boucherville	Acquisition de nouveaux équipements entre-autres deux types d'embarcations : un bateau individuel, dit « skiff », de type poids lourd et un double de type poids moyen ou léger.	20 000 \$
17	La Coopérative de solidarité en habitation La Seigneurie de Boucherville	Aménagements extérieurs de la terrasse, ainsi que la construction d'un cabanon.	5 000 \$
18	Association anciens anciennes employés de la Ville de Boucherville	L'association permet aux retraités de la Ville de Boucherville de fraterniser pendant l'année.	1 200 \$
19	Environnement Nature Boucherville	Faire fabriquer un drapeau publicitaire (oriflamme) afin d'optimiser la visibilité de Environnement nature Boucherville lors de nos activités. Faire imprimer des panneaux d'information sur le goglu des prés et le martinet-ramoneur qui sont des espèces menacées au Canada et qui se retrouvent sur notre territoire.	3 000 \$
20	Club Lions de Boucherville	Vente de gâteaux aux fruits, de noix et de chocolat, les profits sont distribués à différents organismes dont La Source Bleue, le CAB de Boucherville et autres.	2 500 \$
21	Cercle des Fermières Boucherville	Nombreux dons à des gens dans le besoin (bonnets pour des gens en chimiothérapies, des manchons et coussins thérapeutiques pour des gens souffrant de la maladie d'Alzheimer, des porte-cartes pour des gens en perte de motricité fine, des baluchons pour les enfants de la DPJ etc...) . Acquisition d'un chapiteau qui permettra à nos dames,un peu de confort lors de nos points de ventes ou de représentation dans certaines activités de notre Ville.	2 500 \$
22	Club de tennis de table de Boucherville	Hôte de la 11e édition de l'open de Boucherville les 12 et 13 avril 2025 à l'école secondaire De Mortagne.	15 000 \$
23	Club de soccer	Amélioration de la logistique et des infrastructures pour accueillir plus de 120 équipes de joueurs âgés de 9 à 12 ans.	5 000 \$
24	Club de soccer	Location de roulottes style « bureau mobile » pour offrir aux joueurs des équipes « receveuse » et « visiteurs » un endroit pour se changer tout en étant à proximité du terrain. L'utilisation de ces roulottes servira également comme endroit de replis pour les joueurs participant au camp de jour du Club de Soccer de Boucherville.	0 \$
25	Club de soccer	Dans le cadre des célébrations du 50e anniversaire du club de soccer de Boucherville, nous souhaitons se procurer des uniformes et matériel à l'effigie de cet accomplissement.	5 000 \$
26	Club de natation Mustang	Location de bassins de 50M afin de permettre à nos membres de s'entraîner. Renouveler certains équipements et l'achat de Destro Single Towers (2) ainsi que des équipements pour la musculation.	35 000 \$
27	Centre d'action bénévole de Boucherville	Soutien financier pour contribuer au salaire et aux charges sociales de notre agente, activités culturelles et sociales pour les aînés. Elle soutient et encadre l'action bénévole de 60 bénévoles qui desservent plus de 700 aînés.	10 000 \$
28	Basketball Boucherville	Couvrir les frais d'inscriptions des jeunes Accès-Loisirs et l'achat de nouveau matériel.	5 000 \$

No	Organimes	Projet	Montant octroyé
29	Kino Rive-Sud	Festival de Courts-Métrages Indépendants de Boucherville veut accueillir à nouveau environ 300 spectateurs de Boucherville et des environs pour notre projection de courts métrages.	10 000 \$
30	Centre de Yoga Boucherville	Achat d'équipements, achat de sous-tapis en liège ou en caoutchouc qui sont hygiéniques, naturels, anti-fongiques, refonte du site Web.	5 000 \$
31	École de Danse de Boucherville	35e anniversaire de l'École de Danse, nouveau spectacle préparatoire aux compétitions destiné à nos troupes élités.	3 000 \$
32	Collectif21 Agriculture urbaine	Poursuite des activités et extension du Jardin collectif intermunicipal Boucherville-Varennés.	20 000 \$
33	Collectif21 Agriculture urbaine	Agrandissement du jardin.	15 000 \$
34	Club FADOQ	Changer les tapis au Cercle social Pierre-Boucher.	5 000 \$
35	Club FADOQ	Soutenir certaines de nos activités communautaires notamment, la chorale les Voix d'Or, la troupe de théâtre La Fadoquerie, le groupe musical, les Troubadours et le tricot communautaire.	10 540 \$
36	Club FADOQ	Location d'autobus de 48 passagers.	0 \$
37	Club Cycliste Boucherville	Organisation des courses: Critérium provincial: samedi 26 avril 2025 et la Finale de la Coupe du Québec : 2-3 août 2025.	3 000 \$
38	SDC Centre urbain de Boucherville	Actions à décupler le potentiel commercial du quartier. Programmation jeudis on jazz, mercredi salsa, créer de nouvelles séries d'animation.	25 000 \$
39	Fondation Jeanne-Crevier	Installer des pellicules décoratives dans le hall d'entrée des ascenseurs. Les objectifs de cette initiative sont multiples: réduire l'anxiété et le stress chez la population d'ainés vulnérables, briser l'isolement, faire appel aux habiletés sensorielles des résidents, améliorer la cohésion sociale, du plaisir et du développement personnel.	0 \$
40	Organisation de Ringuette de Boucherville	50e anniversaire de l'Organisation Ringuette Boucherville et pour renforcer le sentiment d'appartenance, nous avons fait produire des t-shirts que nous avons remis à toutes nos joueuses lors du gala annuel de fin d'année qui s'est tenu à Varennes le 25 mai 2024.	3 584 \$
41	Choeur Amabilis	Concert en mai 2025 à l'Église Ste-Famille à Boucherville.	1 000 \$
42	Club Taekwondo Boucherville	Dévoiler une ligne de vêtements et d'articles promotionnels.	3 500 \$
43	École de voile de Boucherville	Remplacer ou réparer les équipements vieillissants, achat d'un zodiac supplémentaire pour assurer la sécurité des élèves sur le fleuve.	10 000 \$
44	Club de pickleball	Tournoi de pickeball à Sani Sport le 8 février 2025.	0 \$

**VILLE DE BOUCHERVILLE
PROVINCE DE QUÉBEC**

**PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION
DE LA RÉOLUTION 241111-52 –
RENONCIATION À LA CONFIDENTIALITÉ
– OPINION JURIDIQUE DE BÉLANGER
SAUVÉ**

Procès-verbal de correction de la résolution 241111-52 – Renonciation à la confidentialité – Opinion juridique de Bélanger Sauvé.

NATURE DE LA CORRECTION

Le présent procès-verbal vise la correction d'une coquille mineure dans l'année visée par la date de l'opinion juridique de Bélanger Sauvé.

DOCUMENT À L'APPUI DU PROCÈS-VERBAL

Résolution n° 241111-52

Je soussignée, greffière de la Ville de Boucherville, modifie par le présent procès-verbal de correction, la résolution 241111-52 – Renonciation à la confidentialité – Opinion juridique de Bélanger Sauvé, de la manière suivante :

- par le remplacement de l'année de la date visée, soit 2024 par 2023.

Cette modification vise une erreur qui apparaît évidente à la lecture de la résolution.

Le présent procès-verbal de correction entre en vigueur à compter de sa signature.

Et j'ai signé à Boucherville ce 12 novembre 2024.



Marianna Ruspil, greffière



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

EXTRAIT du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Boucherville tenue le 11 novembre 2024 à 20h00 à l'hôtel de ville de Boucherville, 500, rue de la Rivière-aux-Pins, Boucherville, sous la présidence de monsieur le maire.

SONT PRÉSENTS :

M. Jean Martel, maire

M^{me} Isabelle Bleau, conseillère

M. Raouf Absi, conseiller

M^{me} Josée Bissonnette, conseillère

M^{me} Anne Barabé, conseillère

M. François Desmarais, conseiller

M^{me} Magalie Queval, conseillère

M^{me} Jacqueline Boubane, conseillère

M^{me} Lise Roy, conseillère

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS

M. Roger Maisonneuve, directeur général

M^{me} Marie-Pier Lamarche, directrice générale adjointe

M^{me} Marianna Ruspil, greffière

241111-52

**Renonciation à la confidentialité – Opinion
juridique de Bélanger Sauvé**

CONSIDÉRANT que la Ville a obtenu une opinion juridique du cabinet Bélanger Sauvé;

Il est proposé de renoncer à la confidentialité de l'opinion juridique du dossier 15892-1 daté du 24 octobre 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

COPIE CERTIFIÉE CONFORME
DE LA RÉOLUTION No 241111-52

MARIANNA RUSPIL, GREFFIÈRE